DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

18 septembre 2015 – n° 06

RETROCESSION FONCIERE DE LA SOCIETE D'EQUIPEMENT VOSGIENNE (S.E.V.) A LA VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES POUR L'OPERATION TSD - ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2241-1, relatif à l'obligation de soumettre à délibération du conseil municipal les dossiers liés aux opérations immobilières effectuées par la commune ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1311-11 précisant que les délibérations sont prises au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'État lorsque les opérations sont poursuivies par des collectivités territoriales ;

Considérant la lettre de Monsieur le Directeur des Services de France Domaine en date du 19 décembre 2014, donnant l'évaluation des biens immobiliers cadastrés :

- section AD N°347 -N°406 et N°141 situés lieudit « Grande Prairie ».
- section CW N°101 N° 103 N°104 N°95 N°97 N°99 N°31 N°32 N°33 et N°93 situés lieudit « Biroyes »,

L'ensemble d'une contenance globale de 04ha53a53ca,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE l'acquisition, sur la S.E.V., des biens immobiliers cadastrés section AD N°347, d'une superficie de 01ha25a59ca AD N°406, d'une superficie de 60a12ca AD N°141, d'une superficie de 77a05ca CW N°101, d'une superficie de 48a94 ca CW N°103, d'une superficie de 01a93 ca CW N°104, d'une superficie de 15a26ca CW N°95, d'une superficie de 03a14ca CW N°97, d'une superficie de 03a60ca CW N°99, d'une superficie de 08a97ca CW N°31, d'une superficie 03a15ca CW N°32, d'une superficie de 02a25ca CW N°33, d'une superficie de 12a06ca CW N°93, d'une superficie de 93a40ca, au prix de 125 000 € H.T. soit 150 000 € T.T.C. conformément à l'estimation de France Domaine,
 - AUTORISE le Maire :
 - à recevoir et authentifier l'acte en la forme administrative afférent,
- à désigner Monsieur Patrick ZANCHETTA, pour représenter la commune et signer l'acte authentique de vente en la forme administrative ainsi que toutes les pièces à intervenir pour la bonne exécution de la présente décision.

ADOPTE PAR 33 VOIX POUR

Abstention: 1 (V. BENOIT)

extrait certifié conforme

Le Maire,

EXTRAIT

VILLE DE SAINT-DIE DES VOSGES

du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre effectif des Membres du Conseil municipal	35	Séance du 18 septembre 2015
Nombre des Membres en exercice	35	
Nombre des Membres présents à la séance	30	Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent
Procurations	4	BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE,
Absente excusée	1	Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents:

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOUADA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES.

Excusés et ont donné procuration :

Jean-Paul BESOMBES	à	Nicolas BLOSSE
Michel CACCLIN	à	Christine URBES
Ramata BA	à	Orhan TURAN
Nadia ZMIRLI	à	Jean-Louis BOURDON

Absente excusée:

Nathalie TOMASI

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

18 septembre 2015 – n° 07

RETROCESSION FONCIERE DE LA SOCIETE D'EQUIPEMENT VOSGIENNE (S.E.V.) A LA VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES POUR L'OPERATION TSD - ACQUISITION D'UNE MAISON A USAGE D'HABITATION SISE 98 RUE DE LA BOLLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2241-1, relatif à l'obligation de soumettre à délibération du conseil municipal les dossiers liés aux opérations immobilières effectuées par la commune ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1311-11 précisant que les délibérations sont prises au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'État lorsque les opérations sont poursuivies par des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et son article L 1311-13 relatif à l'habilitation des Maires à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au service de la publicité foncière, les actes concernant les droits réels immobiliers passés en la forme administrative par les collectivités territoriales,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la collectivité de concrétiser certaines transactions immobilières par acte administratif;

Considérant la lettre de Monsieur le Directeur des Services de France Domaine en date du 19 décembre 2014, donnant l'évaluation du bien immobilier cadastré section AD N° 437 situé 98 rue de la Bolle, d'une contenance de 10a00ca,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE l'acquisition, sur la S.E.V., du bien immobilier cadastré section AD N°437, d'une superficie de 10a00ca au prix de 120 000 € H.T., soit 144 000 € T.T.C., conformément à l'estimation de France Domaine,
 - AUTORISE le Maire :
 - à recevoir et authentifier l'acte en la forme administrative correspondant,
- à désigner Monsieur Patrick ZANCHETTA, pour représenter la commune et signer l'acte authentique de vente en la forme administrative ainsi que toutes les pièces à intervenir pour la bonne exécution de la présente décision.

ADOPTE PAR 33 VOIX POUR

Abstention: 1 (V. BENOIT)

Extrait certifié conforme

Le Maire,

EXTRAIT

VILLE DE SAINT-DIE DES VOSGES

du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre effectif des Membres du Conseil municipal	35	Séance du 18 septembre 2015
Nombre des Membres en exercice	35	
Nombre des Membres présents à la séance	30	Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent
Procurations	4	BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE,
Absente excusée	1	Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents:

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOUADA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES.

Excusés et ont donné procuration:

Jean-Paul BESOMBES	à	Nicolas BLOSSE
Michel CACCLIN	à	Christine URBES
Ramata BA	à	Orhan TURAN
Nadia ZMIRLI	à	Jean-Louis BOURDON

Absente excusée:

Nathalie TOMASI

EXTRAIT

VILLE DE SAINT-DIE DES VOSGES

du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre effectif des Membres du Conseil municipal	35	Séance du 18 septembre 2015
Nombre des Membres en exercice	35	
Nombre des Membres présents à la séance	30	Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent
Procurations	4	BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE,
Absente excusée	1	Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOUADA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES.

Excusés et ont donné procuration :

Jean-Paul BESOMBES	à	Nicolas BLOSSE
Michel CACCLIN	à	Christine URBES
Ramata BA	à	Orhan TURAN
Nadia ZMIRLI	à	Jean-Louis BOURDON

Absente excusée:

Nathalie TOMASI

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

18 septembre 2015 – n° 08 (1/2)

RETROCESSION FONCIERE DE LA SOCIETE D'EQUIPEMENT VOSGIENNE (S.E.V.) A LA VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES POUR L'OPERATION ZAC D'HELLIEULE 4 – ACQUISITION DE PARCELLES COMPOSANT CETTE ZONE

Par délibération en date du 17 avril 2015, la Ville a validé l'engagement de la procédure de clôture de la concession d'aménagement de la ZAC Hellieule 4. Il convient aujourd'hui de formaliser la cession des parcelles composant cette ZAC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2241-1, relatif à l'obligation de soumettre à délibération du conseil municipal les dossiers liés aux opérations immobilières effectuées par la commune ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1311-11 précisant que les délibérations sont prises au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'État lorsque les opérations sont poursuivies par des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif à la gestion des biens relevant du domaine privé des Collectivités Territoriales,

Considérant le courrier de Monsieur le Directeur des services de France Domaine en date du 19 décembre 2014 concernant les biens cadastrés suivants :

SECTION	NUMERO	SURFACE
CZ	243	17588
CZ	223	1763
CZ	110	66
CZ	221	164
CZ	222	2
CZ	124	420
CZ	111	290
CZ	47	164
CZ	46	357
CZ	41	48
CZ	23	3756
CZ	24	1208
CZ	2	584
CZ	3	184
CZ	4	229
CZ	5	229
CZ	6	1051
CZ	7	407

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

18 septembre $2015 - n^{\circ} 08 (2/2)$

SECTION	NUMERO	SURFACE
CZ	8	393
CZ	9	333
CZ	10	557
CZ	11	911
CZ	12	1072
CZ	13	1311
CZ	14	1357
CZ	15	4482
CZ	16	716
CZ	17	728
CZ	18	669
CZ	19	697
CZ	20	955
CZ	21	1415
CZ	22	4810
DA	87	2360

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'acquisition de l'ensemble des parcelles énumérées ci-dessus au prix de 270 001 € H.T., soit 324 000 € TTC frais d'acte notarié en sus ;
- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire, notamment l'acte de vente authentique en la forme notariée.

ADOPTE PAR 33 VOIX POUR

Abstention: 1 (V. BENOIT)

Extrait certifié conforme Le Maire,

3.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>18 septembre 2015 – n° 09</u> 150099

ODONYMIE - DENOMINATION D'UNE RUE

Il est proposé au conseil municipal de procéder à la dénomination de la partie piétonne de la rue d'Hellieule et de modifier la dénomination de la passerelle de l'Epargne.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- PROPOSE les dénominations suivantes :
 - * Voie de l'Innovation (pour la partie piétonne de la rue d'Hellieule)
 - * Passerelle des enfants Studer (pour la passerelle de l'Epargne)

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme Le Maire,

EXTRAIT

VILLE DE SAINT-DIE DES VOSGES

du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre effectif des Membres du Conseil municipal	35	Séance du 18 septembre 2015
Nombre des Membres en exercice	35	
Nombre des Membres présents à la séance	30	Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent
Procurations	4	BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE,
Absente excusée	1	Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents:

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOUADA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES.

Excusés et ont donné procuration :

à	Nicolas BLOSSE
à	Christine URBES
à	Orhan TURAN
à	Jean-Louis BOURDON
	à à à

Absente excusée:

Nathalie TOMASI

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>18 septembre 2015 – n° 10</u>

AVENANT N° 15 AU TRAITE DE CONCESSION DU SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET MUNICIPALE CONCLU AVEC LA SOCIETE ELIOR RESTAURATION ENSEIGNEMENT

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges a conclu le 11 mars 1991 avec la société ELIOR Restauration Enseignement un contrat de délégation de service public portant sur la restauration scolaire et municipale.

Dans le cadre du développement par ELIOR Restauration Enseignement d'une nouvelle application de gestion de la facturation (amélioration des modalités de facturation et de recouvrement et de la communication aux familles), les parties se sont rapprochées et ont souhaité apporter des modifications au règlement de service, objet du présent avenant.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'avenant n° 15 au traité de concession de service public de restauration scolaire et municipale conclu en date du 11 mars 1991 avec la Société ELIOR Restauration Enseignement,
- AUTORISE le Maire à signer cet avenant ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme Le Maire,

EXTRAIT

VILLE DE SAINT-DIE DES VOSGES

du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre effectif des Membres du Conseil municipal	35	Séance du 18 septembre 2015
Nombre des Membres en exercice	35	
Nombre des Membres présents à la séance	30	Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent
Procurations	4	BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE,
Absente excusée	1	Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents:

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOUADA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES.

Excusés et ont donné procuration :

Jean-Paul BESOMBES	à	Nicolas BLOSSE
Michel CACCLIN	à	Christine URBES
Ramata BA	à	Orhan TURAN
Nadia ZMIRLI	à	Jean-Louis BOURDON

Absente excusée:

Nathalie TOMASI

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>18 septembre 2015 – n° 11</u> 150101

DEMANDE DE PROROGATION DU DELAI DE DEPOT DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME DU SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE (Ad'AP SDA)

Selon le calendrier fixé par la loi Handicap du 11 février 2005, l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP), des transports et de la voirie devait être achevée en 2015.

Or, la loi du 10 juillet 2014 a habilité le Gouvernement à recourir à l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 pour redéfinir les modalités de mise en œuvre du volet accessibilité.

Ainsi, le Décret n° 2014-1321 du 4 novembre 2014 relatif au schéma directeur d'accessibilité -agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité-permet la création de « l'Agenda d'Accessibilité Programmée » qui donne la possibilité de prolonger les délais de dépôt ou d'exécution du schéma directeur d'accessibilité permettant d'effectuer les travaux de mise en accessibilité.

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges est concernée par l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée du Schéma Directeur d'Accessibilité sur plusieurs thématiques : le transport, la voirie et les bâtiments et doit déposer un dossier en Préfecture avant la date du 27 septembre 2015.

Au sens de l'article 2 de l'arrêté du 27 mai 2015, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges se trouve dans une situation financière délicate ne permettant pas d'effectuer des travaux rapidement, c'est pourquoi il est demandé de reporter l'échéance du dépôt du dossier en Préfecture.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire :
- à déposer auprès de la Préfecture des Vosges une demande de prorogation de délai de dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmé du Schéma Directeur d'Accessibilité pour une durée de 36 mois;
 - à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

xtrait certifié conforme

Le Maire,

EXTRAIT

VILLE DE SAINT-DIE DES VOSGES

du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre effectif des Membres du Conseil municipal	35	Séance du 18 septembre 2015
Nombre des Membres en exercice	35	
Nombre des Membres présents à la séance	30	Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent
Procurations	4	BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE,
Absente excusée	1	Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents:

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOUADA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES.

Excusés et ont donné procuration :

Jean-Paul BESOMBES	à	Nicolas BLOSSE
Michel CACCLIN	à	Christine URBES
Ramata BA	à	Orhan TURAN
Nadia ZMIRLI	à	Jean-Louis BOURDON

Absente excusée:

Nathalie TOMASI

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>18 septembre 2015 – n° 12</u> 150102

MODIFICATION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DE LA COMPÉTENCE « CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS » DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES : AJOUT DE LA FUTURE MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 5211-17 relatif à la modification des compétences d'un E.P.C.I. ;

Vu la délibération n° 2015/05/03 du conseil communautaire de la Communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges en date du 27 mai 2015, qui décide de la modification de l'intérêt communautaire de la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels » en y ajoutant la future médiathèque intercommunale ;

Considérant que les conseils municipaux des communes membres doivent se prononcer sur cette modification statutaire dans un délai de trois mois à compter de la date de la notification de la délibération du conseil communautaire ;

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- ACCEPTE la modification de la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels » de la Communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges en y ajoutant la future médiathèque intercommunale.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certi ié conforme Le Maire,

EXTRAIT

VILLE DE SAINT-DIE DES VOSGES

du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre effectif des Membres du Conseil municipal	35	Séance du 18 septembre 2015
Nombre des Membres en exercice	35	
Nombre des Membres présents à la séance	30	Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent
Procurations	4	BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE,
Absente excusée	1	Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents:

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOUADA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES.

Excusés et ont donné procuration :

Jean-Paul BESOMBES	à	Nicolas BLOSSE
Michel CACCLIN	à	Christine URBES
Ramata BA	à	Orhan TURAN
Nadia ZMIRLI	à	Jean-Louis BOURDON

Absente excusée:

Nathalie TOMASI

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>18 septembre 2015 – n° 13</u> 150103

CONVENTION DE REFACTURATION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE SAINT-DIE-DES-VOSGES ET LA VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES POUR LES
HEURES D'ORCHESTRE EFFECTUEES PAR LES ENSEIGNANTS DU
CONSERVATOIRE OLIVIER DOUCHAIN

Il est proposé d'établir une convention entre la Communauté de communes de Saint-Diédes-Vosges et la Ville de Saint-Diédes-Vosges concernant la refacturation des heures effectuées par les enseignants du Conservatoire Olivier Douchain au titre des différents orchestres municipaux. Cette facturation sera établie trimestriellement par la Communauté de communes sur la base des heures payées aux enseignants.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec la Communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges pour la refacturation des heures d'orchestre effectuées par les enseignants du Conservatoire Olivier Douchain.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme Le Maire.

EXTRAIT

VILLE DE SAINT-DIE DES VOSGES

du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre effectif des Membres du Conseil municipal	35	Séance du 18 septembre 2015
Nombre des Membres en exercice	35	
Nombre des Membres présents à la séance	30	Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent
Procurations	4	BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE,
Absente excusée	1	Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents:

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOUADA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES.

Excusés et ont donné procuration:

Jean-Paul BESOMBES	à	Nicolas BLOSSE
Michel CACCLIN	à	Christine URBES
Ramata BA	à	Orhan TURAN
Nadia ZMIRLI	à	Jean-Louis BOURDON

Absente excusée:

Nathalie TOMASI

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

18 septembre 2015 – n° 14

CONVENTION AVEC LA VILLE DE SAULCY-SUR-MEURTHE POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (ETAPS) DANS LE CADRE DES NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (NAP)

La Ville de Saulcy-sur-Meurthe a sollicité la Ville de Saint-Dié-des-Vosges afin de mettre en place une activité Athlétisme dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), car elle ne dispose pas dans son personnel communal d'un Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS), spécialisé dans l'activité Athlétisme. La demande porte sur le créneau horaire du jeudi de 14 h 00 à 15 h 30. Les séances se dérouleront à Saulcy-sur-Meurthe à raison d'une vingtaine de séances.

La Direction des Sports de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges compte parmi ses agents, un ETAPS spécialisé en Athlétisme pouvant intervenir pendant les créneaux souhaités. La facturation s'opérera suivant le taux horaire brut chargé correspondant à l'indice de rétribution de l'ETAPS.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire :
- * à mettre à disposition de la Ville de Saulcy-sur-Meurthe un Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives, dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) ;
 - * à signer la convention à intervenir entre les deux communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

David VALENCE

Extrait certifié conforme Le Maire,

EXTRAIT

VILLE DE SAINT-DIE DES VOSGES

du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre effectif des Membres du Conseil municipal	35	Séance du 18 septembre 2015
Nombre des Membres en exercice	35	
Nombre des Membres présents à la séance	30	Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent
Procurations	4	BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE,
Absente excusée	1	Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents:

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOUADA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES.

Excusés et ont donné procuration:

Jean-Paul BESOMBES	à	Nicolas BLOSSE
Michel CACCLIN	à	Christine URBES
Ramata BA	à	Orhan TURAN
Nadia ZMIRLI	à	Jean-Louis BOURDON

Absente excusée:

Nathalie TOMASI

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>18 septembre 2015 – n° 15</u> 1500105

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8.

Aussi, il convient de modifier le règlement intérieur afin de fixer les conditions d'examen du DOB.

Il est proposé la rédaction d'un nouvel article 11 comme suit :

Article 11 : Débat d'orientation budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire aura lieu dans les deux mois précédant le vote du budget, lors d'une séance ordinaire, après inscription à l'ordre du jour ou lors d'une séance réservée à cet effet.

La convocation est accompagnée d'un rapport précisant par nature les évolutions des recettes et des dépenses de fonctionnement, ainsi que les masses des recettes et des dépenses d'investissement.

Le rapport sera transmis avec la convocation au conseil municipal. Il est accompagné des annexes aux documents budgétaires prévus par les lois et règlements en vigueur.

Les autres articles sont inchangés. Seule leur numérotation se trouve ainsi décalée.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE la modification du règlement intérieur du conseil municipal par l'insertion d'un nouvel article 11, tel que proposé ci-dessus.

Extrait certific conforme
Le Maire,

David VALENCE

EXTRAIT

VILLE DE SAINT-DIE DES VOSGES

du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre effectif des Membres du Conseil municipal	35	Séance du 18 septembre 2015
Nombre des Membres en exercice	35	
Nombre des Membres présents à la séance	30	Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent
Procurations	4	BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE,
Absente excusée	1	Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents:

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOUADA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES.

Excusés et ont donné procuration:

Jean-Paul BESOMBES	à	Nicolas BLOSSE
Michel CACCLIN	à	Christine URBES
Ramata BA	à	Orhan TURAN
Nadia ZMIRLI	à	Jean-Louis BOURDON

Absente excusée:

Nathalie TOMASI

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>18 septembre 2015 – n° 16</u>

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINT-DIE-DES-VOSGES POUR LA VERIFICATION DES EXTINCTEURS ET DES ROBINETS D'INCENDIE ARMES DE BATIMENTS A USAGE PUBLIC

La vérification des extincteurs et des robinets d'incendie armés est une obligation légale pour les collectivités et établissements publics propriétaires de bâtiments à usage public.

Il convient de rechercher un fournisseur capable de répondre aux besoins des trois collectivités ou établissement publics que sont la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, le CCAS et la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges;

La formule du groupement de commande telle que décrite à l'article 8 du Code des marchés publics permettra en effet une simplification des démarches, tout en permettant la réalisation d'économies d'échelles.

Un marché sera passé selon la procédure adaptée, décrite à l'article 28 du Code des marchés publics. Il donnera lieu à une publicité adaptée à l'objet du marché. La Ville de Saint-Dié-des-Vosges sera le coordonnateur du groupement.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire :
- * à participer, en tant que coordonnateur, à un groupement de commande avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la Communauté de Communes de Saint-Diédes-Vosges pour la vérification des extincteurs et des robinets d'incendie armés de tous les bâtiments concernés ;
- * à signer la convention s'y rapportant, permettant ainsi le lancement d'une consultation, l'attribution et la bonne exécution du marché correspondant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme Le Maire.

EXTRAIT

VILLE DE SAINT-DIE DES VOSGES

du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre effectif des Membres du Conseil municipal	35	Séance du 18 septembre 2015
Nombre des Membres en exercice	35	
Nombre des Membres présents à la séance	30	Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent
Procurations	4	BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE,
Absente excusée	1	Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents:

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOUADA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES.

Excusés et ont donné procuration :

Jean-Paul BESOMBES	à	Nicolas BLOSSE
Michel CACCLIN	à	Christine URBES
Ramata BA	à	Orhan TURAN
Nadia ZMIRLI	à	Jean-Louis BOURDON

Absente excusée:

Nathalie TOMASI

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

18 septembre 2015 - n° 17

PERSONNEL TERRITORIAL - TABLEAU DES EFFECTIFS

VU la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et plus particulièrement son article 34 relatif aux emplois ;

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs ;

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE:
- * la création de :
- .- 1 poste de Brigadier
- 1 poste à Temps Non Complet 80% d'ATSEM principal 2° classe
- * la suppression de :
- 1 poste à Temps Non Complet 70% d'ATSEM principal 2° classe

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certiffé conforme

EXTRAIT

VILLE DE SAINT-DIE DES VOSGES

du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre effectif des Membres du Conseil municipal	35	Séance du 18 septembre 2015
Nombre des Membres en exercice	35	×
Nombre des Membres présents à la séance	30	Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent
Procurations	4	BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE,
Absente excusée	1	Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents:

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOUADA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES.

Excusés et ont donné procuration:

Jean-Paul BESOMBES	à	Nicolas BLOSSE
Michel CACCLIN	à	Christine URBES
Ramata BA	à	Orhan TURAN
Nadia ZMIRLI	à	Jean-Louis BOURDON

Absente excusée:

Nathalie TOMASI

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>18 septembre 2015 – n° 01</u> 150091

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2015

En application de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 24 juillet 2015 est :

ADOPTE PAR 27 VOIX POUR

Abstentions: 7 (M.CACCLIN – J-L. BOURDON – S. VINCENT O.TURAN – C. URBES – R.BA – N.ZMIRLI)

Extrait certifié conforme Le Maire.

EXTRAIT

VILLE DE SAINT-DIE DES VOSGES

du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre effectif des Membres du Conseil municipal	35	Séance du 18 septembre 2015
Nombre des Membres en exercice	35	
Nombre des Membres présents à la séance	30	Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent
Procurations	4	BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE,
Absente excusée	1	Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents:

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOUADA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES.

Excusés et ont donné procuration :

Jean-Paul BESOMBES	à	Nicolas BLOSSE
Michel CACCLIN	à	Christine URBES
Ramata BA	à	Orhan TURAN
Nadia ZMIRLI	à	Jean-Louis BOURDON

Absente excusée:

Nathalie TOMASI

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>18 septembre 2015 – n° 02</u> 150092

CREATION D'UN BUDGET ANNEXE « ZONES D'AMENAGEMENT CONCERTE »

VU la délibération n° 02 du conseil municipal du 17 avril 2015, approuvant le bilan de clôture de l'opération « Herbaville » et la cession des terrains de la Société d'Equipement Vosgienne (S.E.V.) à la Ville de Saint-Dié-des-Vosges ;

VU la délibération n° 03 du conseil municipal du 17 avril 2015, approuvant le bilan de clôture de l'opération « Hellieule IV » et la cession des terrains de la S.E.V. à la Ville de Saint-Dié-des-Vosges ;

VU la délibération n° 04 du conseil municipal du 17 avril 2015, approuvant le bilan de clôture de l'opération « TSD – Grande Prairie » et la cession des terrains et bâtiment de la S.E.V. à la Ville de Saint-Dié-des-Vosges ;

VU la délibération n° 05 du conseil municipal du 17 avril 2015, approuvant le bilan de clôture de l'opération « ilôt Duceux » et la cession des terrains et bâtiment de la S.E.V. à la Ville de Saint-Dié-des-Vosges ;

Considérant que les terrains et bâtiments sont destinés à être vendus, les opérations relatives à ces transactions immobilières, assujetties à la TVA, sont enregistrées dans des comptes de charges et de produits - que peuvent lier temporairement les comptes de stocks jusqu'au dénouement complet de la commercialisation – et doivent être individualisées au sein d'un budget annexe afin de ne pas bouleverser l'économie du budget principal de la collectivité;

Considérant que la collectivité peut regrouper l'ensemble des opérations au sein d'un seul et même budget annexe ;

Considérant que les crédits nécessaires à la réalisation de ces opérations sont ouverts dans le budget principal ;

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE la création d'un Budget Annexe « Zones d'Aménagement Concerté » assujetti à la TVA et de comptabilité M14;
- APPROUVE le transfert des crédits du budget principal au budget annexe « zones d'aménagement concerté » par décision modificative.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Atrait certifié conforme Le Maire,

EXTRAIT

VILLE DE SAINT-DIE DES VOSGES

du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre effectif des Membres du Conseil municipal	35	Séance du 18 septembre 2015
Nombre des Membres en exercice	35	
Nombre des Membres présents à la séance	30	Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent
Procurations	4	BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE,
Absente excusée	1	Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents:

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOUADA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES.

Excusés et ont donné procuration :

Jean-Paul BESOMBES	à	Nicolas BLOSSE
Michel CACCLIN	à	Christine URBES
Ramata BA	à	Orhan TURAN
Nadia ZMIRLI	à	Jean-Louis BOURDON

Absente excusée:

Nathalie TOMASI

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>18 septembre 2015 – n° 03</u> 150093

VIREMENTS ET INSCRIPTIONS DE CREDITS

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser les virements et inscriptions de crédits ci-après :

BUDGET PRINCIPAL

	INVESTI	SSEMENT	
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées Article 1641 : Emprunts en euros	1 432 000,00	Chapitre 23 : Immobilisations en cours Article 238 : Avances versées	
Chapitre 21: Immobilisations corporelles Article 2111: Terrains nus	-1 340 329,88		
TOTAL	91 670,12		91 670,12

BUDGET ZONES D'AMENAGEMENT CONCERTE

	INVESTISS	SEMENT	
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections Ordre Article 3351 : Terrains	1 432 000,00	Chapitre 16: Emprunts et dettes assimilées Article 1641: Emprunts en euros	1 432 000,00
TOTAL	1 432 000,00		1 432 000,00

	FONCTION	NEMENT	
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011 : Charges à caractère général Article 6015 : Terrains à aménager	1 432 000,00	Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections Ordre Article 71355 : Variation des stocks de terrains aménagés	1 432 000,00
TOTAL	1 432 000,00		1 432 000,00

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE les virements et inscriptions de crédits tels que définis ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme

Le Maire,

EXTRAIT

VILLE DE SAINT-DIE DES VOSGES

du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre effectif des Membres du Conseil municipal	35	Séance du 18 septembre 2015
Nombre des Membres en exercice	35	***************************************
Nombre des Membres présents à la séance	30	Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent
Procurations	4	BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE,
Absente excusée	1	Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents:

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOUADA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES.

Excusés et ont donné procuration :

Jean-Paul BESOMBES	à	Nicolas BLOSSE
Michel CACCLIN	à	Christine URBES
Ramata BA	à	Orhan TURAN
Nadia ZMIRLI	à	Jean-Louis BOURDON

Absente excusée:

Nathalie TOMASI

EXTRAIT

VILLE DE SAINT-DIE DES VOSGES

du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre effectif des Membres du Conseil municipal	35	Séance du 18 septembre 2015
Nombre des Membres en exercice	35	
Nombre des Membres présents à la séance	30	Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent
Procurations	4	BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE,
Absente excusée	1	Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents:

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOUADA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES.

Excusés et ont donné procuration:

Jean-Paul BESOMBES	à	Nicolas BLOSSE
Michel CACCLIN	à	Christine URBES
Ramata BA	à	Orhan TURAN
Nadia ZMIRLI	à	Jean-Louis BOURDON

Absente excusée:

Nathalie TOMASI

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

18 septembre 2015 – n° 04 (1/2)

RETROCESSION FONCIERE DE LA SOCIETE D'EQUIPEMENT VOSGIENNE (S.E.V.) A LA VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES POUR L'OPERATION ZAC D'HERBAVILLE - ACQUISITION DE PARCELLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2241-1, relatif à l'obligation de soumettre à délibération du conseil municipal les dossiers liés aux opérations immobilières effectuées par la commune ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1311-11 précisant que les délibérations sont prises au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'État lorsque les opérations sont poursuivies par des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et son article L. 1311-13 relatif à l'habilitation des Maires à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au service de la publicité foncière, les actes concernant les droits réels immobiliers passés en la forme administrative par les collectivités territoriales,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la collectivité de concrétiser certaines transactions immobilières par acte administratif;

Considérant la lettre de Monsieur le Directeur des Services de France Domaine en date du 16 février 2015, donnant l'évaluation des biens immobiliers cadastrés suivants :

SECTION	Numéro	Lieudit	Surface
DC	1	La Chenal	00 ha 12 a 41 ca
DC	3	La Chenal	01 ha 53 a 39 ca
DC	4	La Chenal	00 ha 68 a 77 ca
DC	7	La Chenal	01 ha 22 a 28 ca
DC	8	La Chenal	00 ha 42 a 77 ca
DC	30	La Mirandolle	00 ha 62 a 09 ca
DC	78	La Chenal	00 ha 23 a 35 ca
DC	80	La Chenal	00 ha 24 a 26 ca
DC	82	La Chenal	00 ha 48 a 64 ca
DC	85	La Chenal	01 ha 27 a 67 ca
CZ	89	« Pré Saint-Nicolas »	00 ha 00 a 72 ca
CZ	104	11 impasse Prairie d'Hellieule 1	00 ha 02 a 24 ca
CZ	105	« Hailieule »	00 ha 01 a 13 ca
CZ	113	« Hailieule »	00 ha 09 a 65 ca
CZ	135	« Prés Saint-Nicolas »	01 ha 41 a 53 ca
CZ	136	« Hailieule »	00 ha 49 a 22 ca
CZ	141	« Hailieule »	00 ha 09 a 62 ca
CZ	144	« Hailieule »	00 ha 14 a 85 ca
CZ	147	« Hailieule »	00 ha 11 a 50 ca

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

18 septembre 2015 – n° 04 (2/2) 150094

LE CONSEIL

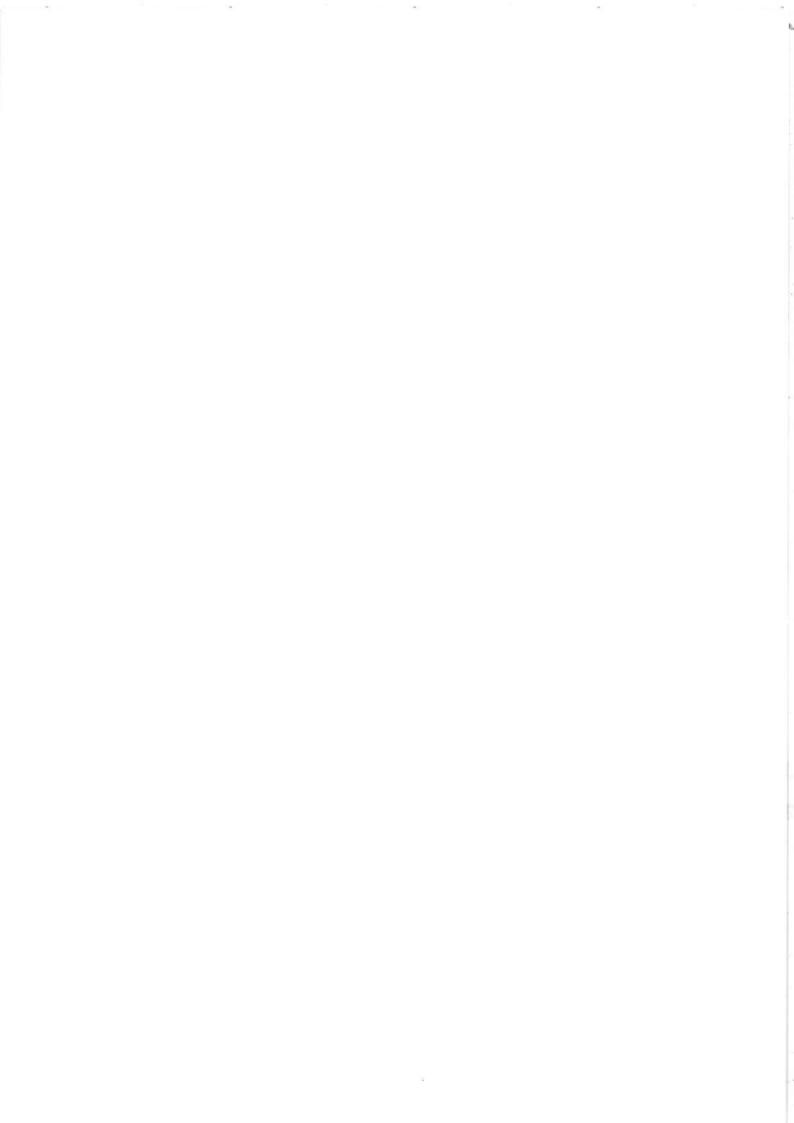
Après en avoir délibéré,

- AUTORISE l'acquisition, sur la S.E.V., des biens immobiliers précédemment énumérés au prix de 795 045 € H.T., soit 954 056 € TTC, conformément à l'estimation de France Domaine,
 - AUTORISE le Maire :
 - à recevoir et authentifier l'acte en la forme administrative correspondant,
- à désigner Monsieur Patrick ZANCHETTA, pour représenter la commune et signer l'acte authentique de vente en la forme administrative ainsi que toutes les pièces à intervenir pour la bonne exécution de la présente décision.

ADOPTE PAR 33 VOIX POUR

Abstention: 1 (V. BENOIT)

Extrait certifié conforme Le Maire,



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>18 septembre 2015 – n° 05</u> 150095

RETROCESSION FONCIERE DE LA SOCIETE D'EQUIPEMENT VOSGIENNE (S.E.V.) A LA VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES POUR L'OPERATION ILOT DUCEUX ACQUISITION D'UN LOCAL A USAGE DE BUREAU – PLACE DU 8 MAI 1945

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2241-1, relatif à l'obligation de soumettre à délibération du conseil municipal les dossiers liés aux opérations immobilières effectuées par la commune ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1311-11 précisant que les délibérations sont prises au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'État lorsque les opérations sont poursuivies par des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et son article L 1311-13 relatif à l'habilitation des Maires à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au service de la publicité foncière, les actes concernant les droits réels immobiliers passés en la forme administrative par les collectivités territoriales,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la collectivité de concrétiser certaines transactions immobilières par acte administratif;

Considérant la lettre de Monsieur le Directeur des Services de France Domaine en date du 11 juillet 2014, donnant l'évaluation du bien immobilier cadastré section AC N° 569 situé angle Place du 8 mai 1945 – 24 rue d'Hellieule, d'une contenance de 01a33ca,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE l'acquisition, sur la S.E.V., du bien immobilier cadastré section AC N°569, d'une superficie de 1a33ca au prix de 107 000 € H.T. soit 128 400 € TTC, conformément à l'estimation de France Domaine.
 - AUTORISE le Maire :
 - à recevoir et authentifier l'acte en la forme administrative afférent,
- à désigner Monsieur Patrick ZANCHETTA, pour représenter la commune et signer l'acte authentique de vente en la forme administrative ainsi que toutes les pièces à intervenir pour la bonne exécution de la présente décision.

ADOPTE PAR 33 VOIX POUR

Abstention: 1 (V. BENOIT)

Extrait certifié donforme

Le Maire,

EXTRAIT

VILLE DE SAINT-DIE DES VOSGES

du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre effectif des Membres du Conseil municipal	35	Séance du 18 septembre 2015	
Nombre des Membres en exercice	35		
Nombre des Membres présents à la séance	30	Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent	
Procurations	4	BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE,	
Absente excusée	1	Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.	

Etaient présents:

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOUADA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES.

Excusés et ont donné procuration :

Jean-Paul BESOMBES	à	Nicolas BLOSSE
Michel CACCLIN	à	Christine URBES
Ramata BA	à	Orhan TURAN
Nadia ZMIRLI	à	Jean-Louis BOURDON

Absente excusée:

Nathalie TOMASI